

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection du captage de la source du Blégeard sur le territoire de la commune d'Onglières

Par arrêté préfectoral n° DCPAT/BCIE/20210610-001 du 10 juin 2021, a été prescrite une enquête publique préalable à la DUP visant à instituer les périmètres de protection du captage de la source du Blégeard et à autoriser la commune d'Onglières à traiter et distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de ce captage.

Le maître d'ouvrage est la commune d'Onglières, dont le siège est situé 1 rue de Charbonny à Onglières (39250), où toute information pourra être obtenue auprès de Monsieur Thibaut FERREUX (Tel: 03 84 51 19 37).

Cette enquête se déroulera **du lundi 28 juin au samedi 17 juillet 2021 – 11h00 soit pendant 20 jours** consécutifs, sur le territoire de la commune d'Onglières.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie d'Onglières pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le mardi de 13h15 à 15h45 ou le vendredi de 8h30 à 11h45 (fermeture de la mairie le mardi 6 juillet).

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : [Accueil](#) > [Publications](#) > [Annonces & avis](#) > [Enquêtes publiques](#) > [Déclarations d'utilité publique](#) > DUP Captage > commune d'Onglières.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de d'Onglières où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du maire, M. Daniel BOURGEOIS, qui l'annexera au registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique **du lundi 28 juin au samedi 17 juillet 2021 jusqu'à 11h00** à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Captage Blégeard-Onglières).

M. Daniel BOURGEOIS est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il recevra personnellement les observations du public à la mairie d'Onglières dans le respect des mesures de sécurité.

- Lundi 28 juin de 9h00 à 11h00
- Mardi 13 juillet de 13h45 à 15h45
- Samedi 17 juillet de 9h00 à 11h00

Toute personne concernée pourra, à l'issue de l'enquête, demander la communication des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie d'Onglières ou à la préfecture du Jura – Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement (BCIE) (sur le site internet www.jura.gouv.fr).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique.